

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 22

Absent(s) : 4

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*départ après la question n°41 après avoir donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°45*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

Public

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le 12/12/2022
ID : 004-200072304-20221207-D2022173-DE

N° ordre : 16

Délibération n°2022/173

OBJET : REGIE UBAYE SKI – SITE DE SAINTE-ANNE – COMPLEMENTS DE TARIFS SAISON 2022/2023.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2022/98 du 1^{er} juillet 2022 portant sur les conditions tarifaires de la saison d'hiver 2022/2023 – Site de Sainte-Anne ;

VU sa délibération n°2022/101 du 1^{er} juillet 2022 portant sur les conditions tarifaires de la saison d'hiver 2022/2023 – Sauze – Sainte-Anne – 3 stations – Ubaye – Carte Jeune ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 22 novembre 2022 ;

Sur proposition de Mme la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le complément de tarif suivant sur le site de Sainte-Anne :

SAISON	2021/2022	2022/2023
EXTENSION ASSURANCE COVID 19	4.00 €	4.00 €

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

